

**Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques**

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

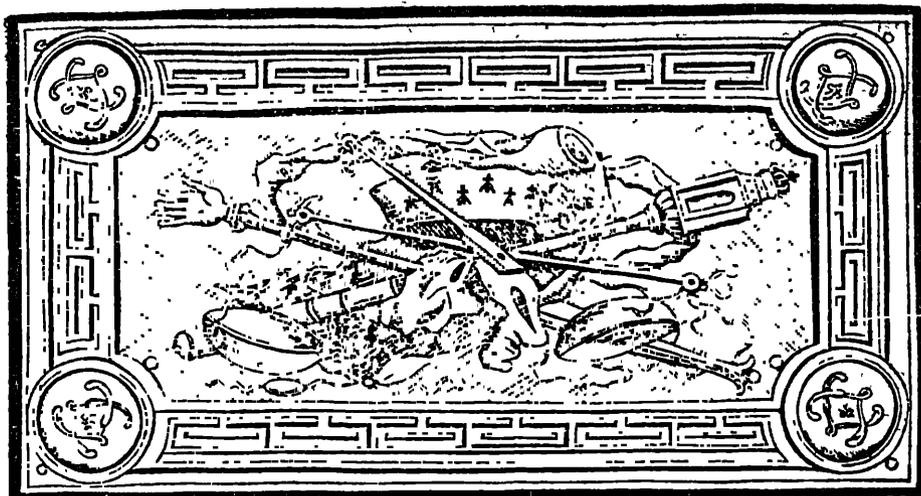
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						



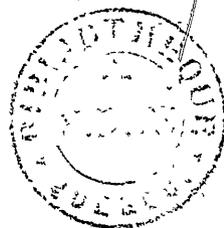
# DÉCLARATION DU ROI,

*Qui accorde aux Officiers des Conseils supérieurs du  
Canada & de l'Isle Royale, les mêmes privilèges  
dont jouissent les Officiers honoraires des Cours Sou-  
veraines en France.*

Donnée à Versailles le 3 Juin 1765.

*Registrée en Parlement.*

**L** OUIS, PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DE  
FRANCE ET DE NAVARRE: A tous ceux qui  
ces présentes Lettres verront: SALUT. Nos amés & féaux  
Conseillers, Procureurs généraux & Greffiers des Conseils  
supérieurs, que nous avons ci-devant aux Colonies du  
Canada & de l'Isle Royale, que nous avons cédées à



L'Angleterre par le dernier Traité de Paix que nous avons  
 conclu avec cette Couronne, nous ayant donné, dans  
 l'exercice de leurs fonctions, des preuves de leur zèle  
 & de leur affection pour notre service; & nous en ayant  
 donné encore de bien plus particulières dans l'abandon  
 que plusieurs d'entr'eux ont fait de la plus grande partie  
 de leur fortune, en repassant en France pour continuer  
 à vivre & à rester sous notre domination: Dans ces cir-  
 constances, il nous a paru juste de récompenser leur zèle  
 & leur attachement pour nous & nos États, par des mar-  
 ques de satisfaction & distinctions personnelles. A CES  
 CAUSES & autres à ce nous mouvant, de l'avis de  
 notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puis-  
 sance & autorité Royale, nous avons, par ces présentes  
 signées de notre main, dit, déclaré & ordonné; disons,  
 déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît, que les  
 Conseillers, Procureurs généraux & Greffiers, même les  
 Conseillers honoraires des Conseils supérieurs, que nous  
 avons ci-devant aux Colonies du Canada & de l'Isle  
 Royale, qui sont présentement dans notre royaume, ou  
 qui y reviendront dans l'espace de deux ans, à compter  
 de ce jour, y jouiront personnellement, & sans tirer à  
 conséquence pour leur postérité, des mêmes honneurs,  
 privilèges, exemptions, franchises, immunités & préroga-  
 tives dont jouissent les Conseillers, Procureurs généraux  
 & Greffiers honoraires de nos Cours Souveraines. SI  
 DONNONS EN MANDÈMENT à nos amés & féaux  
 Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris,  
 que ces présentes ils aient à faire registrer, & le contenu  
 en icelles garder & observer selon leur forme & teneur,  
 nonobstant tous édits, déclarations, arrêts & autres choses  
 à ce contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons

par ces présentes; aux copies desquelles, collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, voulons que foi soit ajoutée comme à l'original: **CAR TEL EST NOTRE PLAISIR**; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scél à cesdites présentes. **DONNÉ** à Versailles le troisièmè jour du mois de juin, l'an de grâce mil sept cent soixante-cinq, & de notre règne le cinquantièmè. *Signé LOUIS. Et plus bas, Par le Roi. Signé LE DUC DE CHOISEUL.* Et scellé du grand sceau de cire jaune.

*Registrée, ouï, ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutée selon sa forme & teneur, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, le vingt-huit juin mil sept cent soixante-cinq.*

*Signé D U F R A N C.*

**A P A R I S,**  
**DE L'IMPRIMERIE ROYALE,**

---

**M. D C C L X V.**